

### NORTH AMERICAN HOTEL.

Le Soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a ouvert un HOTEL, rue St-François-Xavier, près du BUREAU DE POSTE, dans la maison ci-devant occupée par J. WHEELER et dernièrement par MME. MATHEWS à l'enseigne du NORTH AMERICAN HOTEL.

Cet établissement très central est pourvu de chambres très propres pour recevoir les voyageurs, et possède de plus une cour et des écuries pour quantité de chevaux. Sa table sera toujours pourvue des meilleurs mets et sa cave des meilleurs liqueurs. Il espère, par son assiduité à servir ceux qui voudront bien l'honorer de leur faveur, attirer l'encouragement du public. Ses prix seront modérés.

N. B.—Il prendra aussi quelques pensionnaires et il donnera des repas à demande.

H. GUERIN-Im-42

### JOSEPH L'ESCARBEAU.

MESSIEURS LES NOTAIRES.  
Le Soussigné désire connaître les résidences de JOSEPH L'ESCARBEAU et de JOSEPH BELLOUIN, tous deux du 2<sup>e</sup> Bataillon de Milice incorporée pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis. S'ils sont décédés, celles de leur plus proches héritiers. Il sera très obligé à celui de Messieurs les Notaires ou de tous autres qui pourront lui en donner quelques informations; il a en mains quelque chose pour eux.

F. L. PACAUD. a.-42.



### BUREAU DU GOUVERNEMENT, Sept. 5, 1840.

- Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ordonner qu'une Voiture à Patins, Modèle, construite d'après les requisitions de la première Section III. Vict. cap. 25, soit envoyée aux principales paroisses rurales de la Province, pour l'information et l'instruction des Habitants.
- Cette Voiture est construite sur le modèle de celui qui gagna le second prix proposé l'année passée, pour la Voiture la meilleure et la moins dispendieuse qui pouvait être construite en conformité avec l'Ordonnance.
- C'est une Voiture en usage commun dans les Etats-Unis, dans le Haut-Canada, dans les Townships, et sur la Rivière Ottawa.
- Elle est de la construction la plus simple et économique.
- Les Voitures de cette description ont fréquemment des lisses en bois; elles peuvent donc être construites sans employer la moindre portion de fer.
- La dépense de cette Voiture y compris le timon, (pole), et menoire, (shffle), est estimée à trois piastres.
- La Voiture qui gagna le prix, et de laquelle le Modèle est tiré, fut faite par un Canadien (domestique de fermier). Elle peut être faite en trois jour sur sa propre terre, par tout homme qui sait se servir d'une hache.
- En estimant le prix du travail à 2 chelins 6d. la journée, une pareille Voiture ne coûterait par plus de 7 chelins 6d., non compris timon et menoire.
- Ainsi une Voiture peut être construite conformément à l'Ordonnance pour moins que l'amen- de imposée par la loi pour sa contrevention.
- Ceux qui préféreront des Voitures d'une façon plus couteuse, pourront toujours les obtenir des ouvriers de profession.
- Si elle est ferrée et garnie en lisses de fer, cette Voiture, au complet, ne devra pas coûter plus de sept ou huit piastres.
- On peut se servir de cette Voiture avec un ou deux chevaux.
- Quand on ne se sert que d'un seul cheval, il faudra employer une menoire, et le cheval devra être attelé devant le patin gauche de manière à suivre la trace.
- Avec deux chevaux et un conducteur, cette Voiture fera l'ouvrage de trois trains ordinaires, de trois hommes et trois chevaux, sur le chemin fait par la traine ordinaire.
- Cette Voiture pourra être ajustée avec une boîte carrée et des bancs, ou avec des batons droits, ou avec des brancards, pour charger du bois, foin, &c.
- On peut se servir des mêmes traits et baculs (whipple trees) dont on se sert pour la charrue.
- L'usage général de cette Voiture épargnera au public le temps, les incommodités, les souffrances physiques; et les dommages aux chevaux, aux harnais et aux voitures, occasionnés par les cahots.
- Il garantira des bons chemins.

WILLIAM F. COFFIN, Commissionnaire de la Police.

Le soussigné informe les personnes avec lesquelles il est dans l'habitude de faire des affaires et le public en général, que PIERRE TESSIER a cessé d'être dans son emploi, et de faire aucune affaire pour lui.

DAVID GUERNON.

St. Hyacinthe, }  
18 sept. 1840. } b-42.

LA VENTE des effets dépendant de la succession de feu Mr. MICHEL BOUOHARD, en son vivant Mre. Menuisier entrepreneur, de Montréal, consistant en outils très rares et en grandes moulures, livres ou traités d'architecture moderne et autres ouvrages précieux, hardes et autres choses, aura lieu MARDI le 29 du courant à DIX heures du matin, à son ancienne demeure, rue des Glacis, près la place au foie.

J. H. JOBIN. N. P.  
Montréal, 21 sept. 1840. 42

### A CEUX QUI ONT LA TÊTE

CHAUVE ET AUTRES.

QUELQU'UN connaît-il un voisin ou un ami qui ait été chauve et dont la tête soit maintenant couverte de beaux cheveux? Quelqu'un dont le collet d'habit fut couvert de crasse, quoique brossé à chaque heure—crasse qui est maintenant disparu entièrement? Ou quelqu'un qui, quoique jeune, vit grisonner ses cheveux, qui à présent n'ait pas un seul cheveu gris? Des enfants dont la tête fut couverte de teigne, à qui les cheveux ne pouvaient croître et à qui ils croissent maintenant très bien? Quelques cas de ce genre doivent être connus de la plupart du monde. Demandez-leur en la cause et ils vous diront que cela s'est opéré par l'usage du BAUME DE COLOMBIE. Depuis vingt ans que cet article est connu, la demande en a augmenté annuellement de quelques cents par cent—quoique, lors de la découverte, aucune chose pour le même objet n'ait été introduite en opposition et qu'il soit maintenant assailli par de mauvaises préparations presque sans nombre, qui détruiraient les cheveux si on en faisait un usage un peu étendu. Voudrait-on plus que ces faits—ayez recours aux recommandations revêtues d'une liste de noms respectables, telle que ne l'est aucun autre article. Voyez à cela—achetez cet article. Retenez et préservez vos cheveux par son usage, ou, si votre tête est chauve, recouvrez-la de cheveux. Mesdames, faites attention à ceci—des centaines de personnes parmi les gens à la mode s'en servent comme du seul article tout-à-fait propre à la toilette. Les longs cheveux sont très disposés à tomber. Mesdames, servez-vous du Baume de Colombie à temps pour vous épargner le désagrément de la chauvelé en négligeant le soin de vos cheveux.

Il est de votre devoir, comme moralistes, de préserver les dons de la nature qu'un Créateur bienfaisant vous a répartis. Servez-vous du Baume, parce qu'il aura cet effet.

### Aux personnes Chaves.

Ceci est pour certifier que j'ai été chauve environ vingt ans et que par l'usage que j'ai fait du vrai BAUME DE COLOMBIE ma tête est maintenant couverte de cheveux. Je serai heureux de convaincre de ce fait toute personne qui voudra venir me voir au village de Delhi. J'ai acheté l'article mentionné à Griswold, aux magasins de Case & Cie, qui le tenait de Comstock & Cie.

JOHN JAQUISH, Jr.

Delhi, 17 juillet 1840.

### A V I S

DONT IL FAUT SE RESSOUVENIR.

Plusieurs tentatives très notoires ont été faites de contrefaire le vrai BAUME DE COLOMBIE. Quelques-uns des imposteurs ont été jusqu'à contrefaire les superbes enveloppes et les Châtes de Niagara et toutes les marques extérieures excepté le nom de Comstock qu'ils n'osent pas forger.

Pour éviter toute espèce d'imposture, cherchez toujours le nom de Comstock & Cie ou L. S. Comstock, et n'achetez jamais cet article à moins qu'il ne soit revêtu de ce nom.

Vendu en Gros et en Détail, seulement au No. 2 Fletcher Street, N. Y.

### A VENDRE.

PAR le Soussigné, au bureau de MM. LA-FRAMBOISE et LA ROCQUE, rue St. Joseph:

12 ballots de coton,  
6 boîtes de "mahogany veneers,"

Avec un assortiment général de soies et tout autre MARCHANDISES DE GOUT:

J. S. NEYSMITH. Im-32.

AVIS.—Toutes personnes nous fournissant SEPT abonnés avec Paiement, recevront une agence, et un numéro *Gratis*. Le prix de la souscription est de DIX shillings à la ville, et QUINZE shillings si on le reçoit par la Malle.

### POESIE.

#### IMITATION

D'UNE MAXIME PARSANE.

N'entasse pas somme sur somme;  
En donnant, fais-toi des amis;  
Souviens-toi que le cœur d'un homme  
Vaut mieux que tout l'or d'un pays!

J. BLONDEAU.

### MÉLANGES.

#### Statistique judiciaire de la Grande-Bretagne et de la France.

Mr. Moreau de Jonnés, qui s'est livré à des recherches étendues sur la Statistique de la Grande-Bretagne, est arrivée à constater plusieurs faits numériques fort curieux, dont voici le résumé.

Si l'on compare les rapports des crimes à la population moyenne, dans le Royaume-Uni et en France, pendant cinq années récentes, de 1831 à 1836, on est conduit aux différences suivantes:

Le meurtre est au moins quatre fois plus fréquent dans les Isles Britanniques qu'en France, même lorsque ce dernier pays est en état de révolution.

L'assassinat est au moins moitié plus fréquent.

L'incendie est un peu plus rare.

Les vols constatés devant les cours d'assises et la police correctionnelle sont quatre fois aussi nombreux, quand on considère leur nombre d'une manière absolue; et ils sont au moins quintuples comparés à la population des deux pays.

Et cependant cette multiplicité de crimes dans la Grande-Bretagne ne peut pas être considérée comme un résultat de l'impunité, car:

Il y a neuf fois autant d'individus condamnés, année moyenne, dans le Royaume-Uni, qu'il y en a en France proportionnellement à la population.

Les condamnations à mort sont vingt-deux fois plus multipliées dans les Isles Britanniques, et les exécutions le sont au-delà de trois fois.

Ces chiffres, qui résultent des documents officiels, prouvent, ajoute Mr. Moreau de Jonnés, 1<sup>o</sup> l'inutilité des gibets, 2<sup>o</sup> l'erreur de ceux qui accusent d'un débordement de perversité la France, telle que l'a faite la révolution.

#### Le vaisseau-Hôpital.

Toute pensée dont l'exécution peut contribuer à détruire les antipathies nationales mérite une reconnaissance universelle. Les maximes qui divisent les peuples, qui les supposent naturellement ennemis les uns des autres, sont fausses et immorales, et déjà, pour nous servir des belles expressions de l'un des plus grands écrivains de notre temps, "déjà ils commencent à comprendre que, loin d'être opposés, comme le disent ceux qui les trompent pour les diviser, et les divisent pour les maîtriser plus sûrement, leurs intérêts sont identiques; déjà un vif instinct les porte à se rapprocher, à se reconnaître pour frères. Bientôt ils s'aideront mutuellement. Ce qui les sépareit chancèle et croule; les distances mêmes s'effacent. On entrevoit dans le lointain des âges l'époque heureuse où le monde ne formera qu'une seule cité régie par le même loi, la loi de justice et de charité, d'égalité et de fraternité."

Le fait suivant vient à l'appui de ces vérités et de ces espérances; c'est pourquoi nous regardons comme un devoir de lui donner autant de publicité qu'il peut dépendre de nous.

Sur la Tamise, sous les murs de Greenwich est amarré un ancien vaisseau de 104 canons. Autrefois il a combattu pour les intérêts de l'Angleterre; mais sa situation est aujourd'hui entièrement différente. S'il a fait le mal, il fait le bien; s'il

a donné la mort, il dépend et sauve la vie; s'il a été armé pour la cause d'un seul peuple, il est désarmé pour la cause de l'humanité. De machine de guerre, il s'est transformé en asile de charité, en hôpital ouvert aux marins souffrants de tous les pays.

Un marin que la maladie surprend aux bords de la Tamise, qu'elle que soit la langue qu'il parle, quel que soit le pays où il est né, quels que soient le bâtiment et l'équipage dont il fait partie, y est admis et traité gratuitement. Il n'a besoin d'aucune lettre de recommandation, d'aucune protection. Il est homme de mer et il a besoin de secours: c'est assez. Il trouve tous les soins que ses souffrances réclament sans être séparé de l'élément qu'il aime et si l'on connaît bien le caractère du marin, ou doit comprendre combien cette pensée lui est douce. Dans son lit, il sent le mouvement des eaux mêlées du fleuve et de la mer; il entend le clapotis des vagues, le souffle des vents: il navigue par le souvenir et par le désir. Il faut avouer que rarement la bienfaisance moderne s'est montrée aussi complètement exempte de préjugés et aussi ingénieuse que dans cette fondation.

A l'aide de souscriptions publiques, de donations et de legs, il est amplement pourvu aux dépenses de l'établissement. Un armateur de la mer du sud, mort en 1832, a laissé pour cet objet une somme de £45,101 sterling en marchandises, et de plus un vaisseau avec sa cargaison qui a été vendu £10,082 sterling.

#### Sujets de méditations morales et politiques.

Reconnaissance, vertu des âmes nobles et généreuses.

Ingratitude, dernier degré de la corruption.

Envie, passion de l'esclave.

Emulation, source des grands talents: Secret, l'âme des grandes affaires. Ses lois sont les mêmes que celles du dépôt.

L'oisiveté ressemble à la rouille; elle use beaucoup plus que le travail.

Le fruit suit une belle fleur, comme l'honneur suit une belle vie.

C'est la plus mauvaise roue du char qui crie toujours.

Vieux péché fait nouvelle honte.

### PENSEES.

Extraites de l'ouvrage intitulé: MARRIE, tableau des mœurs américaines, par Gustave de Beaumont.

"Quand on porte ses regards vers le passé, trois grandes époques apparaissent dans la vie des peuples:

"La première est l'antiquité; l'âge de Sapho et d'Aspasie, d'Horace et de Lucullus, d'Alcibiade et de César; époque brillante, règne des sens.

"La seconde est le christianisme, le temps d'Augustin et d'Athanase, de Saint-Louis et de du Guesclin, de Pascal et de Bossuet, époque morale, règne de l'âme.

"La troisième commence au siècle de Voltaire et d'Helvétius, de Condillac et de Smith, de Bentham et de Fulton; époque utile, règne de l'intelligence.

"Au premier âge, les plaisirs; au second, les sentiments; au troisième, les intérêts.

Le dialogue suivant avait lieu dernièrement entre un officier public faisant le recensement à Cincinnati et une Dame:

"Madame, quel est votre âge? (pas de réponse.) Quel âge a votre époux?—Soixante-un.—Et votre fils aîné?—Vingt-sept.—Et quel âge vous donnez-vous à vous-même?—Je ne puis dire mon âge exactement; mais c'est environ trente ans.—Si je vous ai bien compris, Madame,

vous m'avez dit que votre fils aîné a vingt-sept ans.—Où.—Alors assurément; vous devez avoir plus de trente ans?—Eh bien! Monsieur (avec assez d'aigreur) je vous ai dit environ trente ans; je ne puis bien dire au juste. Ce pourrait être trente-un ou trente-deux; mais je puis vous dire avec assurance que ce ne peut être au delà.

**L'AURENCE DES CANADAS.**

VE-NDREDI, 25 SEPTEMBRE, 1840.

**NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.**

Vente par le Shérif, Venditioni Exponas. Pommes, Raisins, P. J. Lacroix écuyer, Marchandises Françaises, J. D. Bernard. Par Laframboise et Largeque, demain à 9 h. a. m.

**ARRIVEE DU BRITANNIA.**

Nouvelles plus récentes d'Europe de 3 jours.

Il n'y a rien encore de décidé par rapport à la paix ou à la guerre. Les armemens continuent surtout en France et en Angleterre. Tous les partis en France semblent désirer la guerre, au lieu qu'en Angleterre le parti tory s'est énergiquement déclaré contre une rupture avec la France. Les gouvernements russes, Prussien, Autrichien, Français et Anglais ne parlent que de paix pendant qu'ils font des préparatifs de guerre formidables.

La *Revue de Paris* dit qu'une note a été envoyée par le gouvernement anglais à celui de la France, à l'effet que la grande question soit ajournée pour le présent et qu'un congrès soit tenu à Vienne pour la régler.

En même temps des préparatifs de guerre se font avec activité par la Turquie.

Les flottes d'Angleterre et d'Autriche dans la Méditerranée ont fait voile pour la côte de Syrie.

Les journaux de Paris annoncent la mort de Henri Sanson, l'exécuteur des hauts œuvres qui décapita Louis XVI. Il avait acquis quelque bien, cultivait les arts et les sciences et passait la plus grande partie de son temps à lire et à jouer du piano. Il a laissé un fils et un petit fils pour lui succéder, comme lui-même il avait succédé à son père et à son grand père.

Les nouvelles de Canton sont du 25 avril. Les vaisseaux anglais se chargeaient de thé sous le pavillon danois. On estime de 25 à 30 millions le nombre de livres de thé importées pendant l'année de Chine en Angleterre. Il ne s'est pas tiré encore un coup de canon.

Les préparatifs que fait la Porte sont pour coopérer avec les quatre puissances contre Mehemet-Ali, si celui-ci persiste à rejeter l'ultimatum de la conférence de Londres.

Une lettre de Gibraltar du 15 août dit qu'il régnait une activité extraordinaire à l'arsenal de cette forteresse. Une frégate qu'on croyait destinée pour le Levant venait de se mettre en mer avec 15,000 fusils et quelques pièces d'artillerie. Plusieurs vaisseaux de guerre anglais avaient passé le Détroit et il semblait que le dessein de l'Angleterre était d'envoyer dans le Levant toutes les forces navales dont elle peut disposer.

Le procès du Prince Louis Napoléon ne commencera pas avant le 1er Octobre.

Au port de Londres seulement, il n'y avait pas moins de 23 vaisseaux qui se chargeaient d'émigrants et de marchandises pour Sydney et la Nlle Galles Méridionale; 8 pour Hobart-Town et Launceston; 4 pour Port Philip et 5 pour l'Australie du Sud.

Un correspondant de Paris au *New-York Commercial Advertiser* dit que, si la guerre se déclare, la France préparera: Une insurrection en Irlande et en Ecosse avec promesse à ces pays de reconnaître leur indépendance; une réaction des Chartistes anglais contre l'aristocratie; l'émancipation du Canada; une alliance offensive et défensive avec les Etats-Unis; avec la Hollande en lui promettant la Hanovre, l'isle de Ceylan et le Cap de Bonne Espérance; avec l'Espagne sous la condition de lui faire rendre Gibraltar &c. &c. De semblables projets seraient formés contre les autres pouvoirs signataires du traité.

Il a quelque tems, les feuilles torys de cette ville, avec l'apparence hypocrite d'un désir de faire croire à de la sincérité de leur part, se sont empressées, par un beau matin, de proclamer à leurs adhérens que l'union des deux Canadas leur faisait un devoir d'offrir la branche d'Olivier, en signe de paix, à leurs adversaires politiques, c'est à-dire, suivant eux, les canadiens français, c'eût été un beau sentiment, s'il fût parti d'un cœur sincère. Mais ce n'était là qu'une pensée de calcul égoïste, parfaitement en unison avec celle qui, autrefois, leur faisait demander l'union des provinces. Leur but était de paraître généreux aux yeux de la population du Haut Canada, de prévenir en leur faveur les dispositions des réformistes de cette dernière province, et en même tems de les engager à regarder d'un œil suspect les réformistes du Bas-Canada, à peine avaient ils prononcé cette pensée hypocrite, qu'ils sont revenus à la charge, excitant encore les distinctions nationales, pour les exploiter, comme de coutume, à leur profit.

Nous sommes appelés à faire ces réflexions, par l'article du *Morning Courier* de samedi dernier, relatif à l'arrivée en cette ville, de Mr. Francis Hinks, qui rédige avec tant de talent et d'habileté le premier journal réformiste du Haut-Canada l'*Examiner* de Toronto. Immédiatement le cri de "french party, discounted french leaders," est lancé par ce journal qui passe généralement pour être devenu l'organe de Mr. Thomson. Eh! Messieurs du *Courier*, si vous étiez sincères quand votre bouche parlait de paix, de l'oubli du passé, pourquoi donc réveillez-vous, avec tant d'inopportunité et de malhonnêteté, votre ancien cri de guerre nationale? L'union, dans son avenir, cette union que vous avez tant convoitée, ne vous conviendrait-elle plus? Et ce qu'il serait possible que, notwithstanding ses injustices multiples, vous ne veniez pas dans les résultats probables de cette union, l'antéantissement, l'illuminisme de ceux que votre zèle pour votre maître vous fait toujours appeler "french Canadians, discounted french leaders?" Le dépit qui perce dans vos écrits serait bien propre à nous le faire croire. Vous semblez trop craindre que vos folles espérances n'aient été qu'illusoire, qu'un vain songe. Delà votre attaque débile sur Mr. Hinks que vous savez être le candidat réformiste du Comté d'Oxford. Le crime Mr. Hinks, à vos yeux, est sans doute bien grand: ce n'est rien moins que d'avoir dit dans son adresse aux électeurs de ce comté: "Je sais très bien que des tentatives seront faites pour vous inspirer des préjugés nationaux et peut-être religieux contre les réformistes du Bas-Canada. Il est de mon devoir de vous dire que je ne partage pas ces préjugés. Je crois que les réformistes du Bas-Canada sont disposés à co-opérer avec nous très cordialement, pour obtenir notre commun objet, un gouvernement responsable, honnête et à bon marché. Approuvant leurs vues en autant que je les connais, les croyant sincères dans leurs poursuites de ces mêmes vues, je considérerai de mon devoir d'agir avec eux dans toutes mesures constitutionnelles pour la promotion de la réforme d'un bon gouvernement. J'ai raison de croire que les opinions que je vient d'exprimer sont celles de tous les vrais réformistes de cette Province. Néanmoins je désire particulièrement qu'il n'y ait aucun malentendu à ce sujet. Je regarde l'union entre les réformistes des deux Provinces comme absolument nécessaire au succès de notre cause, c'est aussi un sujet sur lequel on emploiera bien des efforts pour vous tromper."

De tels sentiments, messieurs du *Courier*, ne sont certainement pas de votre goût. Ce sont là des nouvelles qui sont bien propres à vous faire penser qu'en demandant l'union, vous avez calculé sans votre hôte. Un acte d'iniquité retombe souvent sur ses propres auteurs. Aussi le voyage que Mr. Thomson vient d'entreprendre dans le Haut-Canada, a-t-il pour principal objet de faire naître la division dans les rangs réformistes de cette Province. Quelle étrange politique que celle du gouverneur-général, s'il était possible de la croire sincère et honnête! Il s'appuie sur les réformistes du Haut-Canada, tandis qu'il remue ciel et terre pour étra-

ser ceux du Bas-Canada; et en même tems, il veut paraître repousser les torys de la province supérieure, tandis qu'il appelle à lui leurs frères du Bas-Canada. Ce système faux, vicieux, immoral, aura sa réaction. Il placera Mr. Thomson dans une fausse position en présence de la Législature unie. Toutes les nuances politiques qu'il y rencontrera, s'apercevront bientôt qu'il les a toutes enjolées, trompées. Une Législature représentative n'est pas aussi sise à faire manœuvrer aux caprices de l'exécutif qu'un conseil spécial.

Tout ce qui tendra à réunir les réformistes des deux provinces, et par conséquent à présenter une majorité compacte qui demandera justice, ne peut donc plaire à Mr. Thomson, ni à ses satellites du journal *morning*. Nous ne devons donc pas être surpris des attaques qui furent dirigées contre M. Baldwin, le solliciteur-général du Haut-Canada, quand il a dit que les réformistes du Bas-Canada avaient été calomniés par leurs adversaires politiques, et qu'il était du devoir et de l'intérêt des réformistes de la province supérieure de s'unir avec nous. Ces attaques sont renouvelées aujourd'hui contre Mr. Hinks, pour avoir exprimé les mêmes sentiments, comme elles le furent dernièrement contre Mr. LaFontaine pour avoir dit "qu'il était de l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité." Mr. LaFontaine a signalé les actes d'oppression tentés envers ses compatriotes par le bill d'union, et demande justice aux réformistes du Haut-Canada. Mr. Thomson a déjà eu occasion de savoir que les chefs réformistes du Bas-Canada appuieront tous cette demande, et ne triqueront pas leurs principes.

Nous concevons aisément que l'adresse de Mr. LaFontaine aux électeurs de Terrebonne ne soit pas du goût des torys. Elle n'a pas été écrite pour leur plaisir. Mais ce qui ne nous a pas peu surpris, c'est que les soldats de bonne volonté du *Morning-Courier*, avant de l'attaquer par de telles injures, aient laissé écouler un espace de tems suffisant pour nous faire penser qu'ils ont attendu des ordres supérieurs pour savoir ce qu'ils avaient à dire dans un moment où Mr. Thomson était au milieu des réformistes du Haut-Canada. En effet, comment Mr. Thomson pourra-t-il oublier que Mr. LaFontaine a démontré publiquement la fausseté des assertions de la dépêche qu'il avait écrite pour justifier la continuation de l'emprisonnement de M. D. B. VIGER. Il est évident que la détention de Mr. VIGER n'a été prolongée que pour satisfaire à la haine de quelques-uns des employés de Mr. Thomson. L'*Examiner* a aussi commis le crime, envers les rédacteurs du *Courier*, de leur demander à expliquer cette dépêche, et surtout les assertions étranges qu'elle renfermait, et qui aujourd'hui, sans application, sans divulgation du nom du conseiller qui les a fait adopter, deviennent flétrissantes pour le caractère du gouverneur-général. Pourquoi donc, vous Messieurs du *Courier*, toujours si prestes à défendre votre maître, avez-vous gardé le silence en cette occasion?

Un correspondant de la *Canadienne*, qui signe D\*\*\*, donne l'étrange conseil aux réformistes de ne pas se rendre aux hustings soit comme candidats soit comme électeurs, sous prétexte qu'en le faisant ils approuvent tacitement l'union. Il va même jusqu'à accuser de tergiversation ceux qui participeront aux élections. Nous ne pouvons nous défendre de combattre la tendance de cet écrit parce que de tels conseils, s'ils étaient suivis pourraient avoir les conséquences les plus désastreuses. Quel autre avis nous donneraient en effet nos ennemis les plus acharnés, s'ils n'avaient pas honte de le faire ou s'ils croyaient qu'on pût le suivre? Quelle serait la conséquence de notre refus de nous rendre aux hustings? la chambre d'assemblée unie ne serait composée que d'ennemis de la liberté publique, et que deviendrait le pays sous un tel état de choses? En tâchant au contraire de faire entrer autant de membres libéraux que possible dans la législature, nous avons une chance, aidés de ceux du Haut-Canada, de neutraliser la malice d'un conseil de vieillards mal-

sans qu'on va sans doute encore nous imposer. Nous avons protesté contre l'Union, le pays entier a protesté et proteste encore contre cette mesure; mais il ne sera pas coupable de tergiversation en se rendant aux hustings, pas plus qu'un homme qui aura protesté contre le vol ou le meurtre ne se rendrait coupable de tergiversation en tâchant d'arracher sa bourse ou sa vie des mains du voleur ou de l'assassin. Si D\*\*\* a lu l'adresse que présente aux électeurs le seul candidat réformiste qui se soit encore mis sur les rangs, il a dû voir que la première mesure qu'il voudrait qu'agitassent les membres libéraux en parlement, c'est le rappel même de l'Union. Comment après cela peut-on l'accuser de tergiversation sur ce point. Il ne peut non plus accuser les journaux des différentes couleurs réformistes d'avoir protesté contre l'Union et d'inviter actuellement leurs lecteurs de se rendre aux hustings. Tous ces journaux et celui même sur lequel il écrit, ne continuent-ils pas à protester contre l'Union.

Ce correspondant, dont nous admirons d'ailleurs le style et le patriotisme, semble bien étranger à ce qui se passe dans le pays lorsqu'il dit que des chefs "soit-disant réformistes abusent le peuple au point de lui dire qu'il faut tout espérer, tout attendre de l'Union." Nous ne connaissons pas un seul homme qui soit ou qui ait été réformiste qui ne proteste hautement contre cette mesure. La cause patriote bien loin d'avoir perdu par les malheurs de ces dernières années, a fait d'immenses conquêtes sur le parti tory. Il y a à peine aujourd'hui un Canadien, français dans les rangs de nos ennemis et beaucoup d'anglais se sont joints à nous. Avec de tels faits sous les yeux, nous ne devons pas désespérer de la cause du pays. Nous pouvons dire avec le correspondant: "Nous avons éprouvé des revers, mais nous ne sommes pas vaincus, nous ne sommes pas écrasés. Nos ennemis sont puissans, dit-on; mais on ne peut assautir un peuple d'un demi-millieu, dans un jour, dans un an, dans un siècle, s'il montre de la fermeté, de l'énergie et de la bonne volonté."

Plusieurs régiment doivent venir augmenter le nombre des troupes en Canada.

Son Excellence est attendue à Montréal aujourd'hui.

**STATISTIQUE. — Délits en Corse pendant cinq ans.**

M. Robiquet, ingénieur des ponts-et-chaussées, a recueilli dans les archives des tribunaux de la Corse le nombre des condamnations qui ont eu lieu dans ce pays pendant les cinq années qu'il y est demeuré de 1832 à 1836. Dans les trois premières années de cette période, on voit que 338 individus ont été tués ou blessés mortellement, et que 488 ont reçu des blessures plus ou graves. Ces crimes, provoqués en très-grande partie par des inimitiés, des intérêts agricoles, des rivalités de famille, ont été commis pendant cinq ans dans un pays dont la population est seulement de 200 mille âmes.

Dans le tableau de la distribution par mois des 388 personnes tuées, on voit que le trimestre d'hiver, décembre, janvier et février, est celui dans lequel il a été commis le plus d'homicides: c'est dans l'été et l'automne qu'il y en a eu le moins. L'auteur pense que cela vient de ce que la population agricole est alors occupé et plus disséminée que dans l'hiver et le printemps.

On compte en Corse beaucoup plus d'accusés de crimes contre les personnes que contre les propriétés.

Le township d'Upper Merion dans la Pennsylvanie, qui contient une population de 2804 âmes, ne compte que 58 personnes au dessus de vingt-un ans qui ne s'acharnaient ni lire ni écrire.

Ce que coûte l'amour. Au Massachusetts une Demoiselle a reçu, de par sentence d'une cour de justice, d'un Mr. Frost 365 piastres pour violation de promesse de mariage. Le défendeur lui avait fait la cour pendant un an et le Jury a alloué à la parti plaignante une piastre par jour pour tout ce temps, sans faire aucune déduction, dit le journal qui rapporte ce fait pour les dimanches et fêtes.

Le mariage entre Mr. François Cusson et Mlle Sophie Amiot, qui a été annoncé dans notre feuille de Vendredi dernier, n'a pas eu lieu. Nous l'avons publié sur la foi d'une lettre qui portait le nom d'un frère même de Mlle. Amiot, dont la signature avait été contrefaite. Si nous pouvions connaître l'auteur d'une semblable supercherie, le moins que nous ferions serait de l'exposer au mépris des honnêtes gens. Cette indignité qui s'est déjà renouvelée plus d'une fois, jointe à d'autres motifs qu'il serait inutile de mentionner ici, nous a fait prendre la détermination de faire payer désormais, pour les annonces de mariage, de naissance et de décès, comme pour les avertissements ordinaires, c'est à dire pas moins de 2s. 6d. pour les plus courtes. S'il se rencontre encore quelqu'un qui se respecte assez peu et surtout qui respecte assez peu le public pour vouloir lui en imposer ainsi, il ne le fera pas au moins gratuitement. Les journaux anglais de cette ville font actuellement payer pour ces sortes d'annonces.

"UNE BAGATELLE."—M. Thomson, pour engager le parlement britannique à charger le Bas-Canada, solvable, d'une dette contractée sans son consentement, par le Haut-Canada, qui est en banqueroute, lui a dit que ce n'était "qu'une bagatelle."

Cette "bagatelle," cependant, équivalait à une taxe à-peu-près de six millions de piastres, ce qui fait au moins trente piastres par famille, riche ou pauvre, que les habitants du Bas-Canada seront forcés de payer à MM. Baring, banquiers de Londres, créanciers du Haut-Canada, parents et amis de M. Thomson, à qui les habitants du Bas-Canada ne devaient rien. Trente piastres seraient sans doute "une bagatelle" pour M. Thomson ou MM. Baring, mais combien de pauvres familles dans le Bas-Canada qui seront obligées de vendre jusqu'à leur dernière goutte pour fournir cette somme à des gens qui n'y ont pas plus de droit que le voleur de grand-chemin qui vous demande la bourse ou la vie!

Là où la tête du serpent a pu passer, son corps et sa queue peuvent passer sans peine. Lorsqu'ayant la main dans la bourse d'autrui, on en a tiré six millions de piastres pour les distribuer à ses amis et parents, pourrait-on se faire un scrupule d'y puiser encore quelques milliers de piastres pour en garnir ses propres poches?

À la fin du bill d'union, par lequel le parlement britannique, où le Bas-Canada n'est pas représenté, s'avise d'hypothéquer toutes les propriétés du Bas-Canada qui ne lui appartiennent pas plus que ne lui appartiennent celles des anciennes colonies anglaises qui composent maintenant les Etats-Unis, au paiement d'une dette de six millions de piastres que le Bas-Canada n'a jamais contractée, et dont il n'a jamais retiré et ne retirera peut-être jamais aucun bénéfice, M. Thomson a fait ajouter une petite "bagatelle" de liste civile de 83, 333l. 6s. 8d. ou 333, 333 piastres 1/2, qu'il a voulu soustraire au contrôle des représentants de ceux qui la paieraient, et à la tête de laquelle il figure lui-même pour 7,777l. 15s. 6d. 2/3, (31,111 piastres 11 centimes).

Tous les gouverneurs-généraux du Canada jusqu'à M. Thomson, parmi lesquels il y a eu plusieurs pairs du royaume, des ducs, des comtes et autres personnes distinguées par leur rang ou par des services rendus à la patrie, se sont contentés d'un traitement annuel de 20,000 piastres, qu'ils reconnaissaient devoir à la bienveillance du peuple, quoique la plupart d'entr'eux fussent, de plus, chargés de famille. Mais M. Thomson, sorti de derrière un comptoir et n'ayant pas même de famille à soutenir, ne peut pas se contenter de ce qui a suffi aux Richmond, aux Dalhousie, etc.; il faut qu'on y ajoute en sa faveur une petite "bagatelle" supplémentaire de 11, 111 piastres par an, qui après la "bagatelle" de six millions n'est vraiment pas sensible.

Le président des Etats-Unis, qui gouverne un peuple de seize millions d'âmes, ou de quinze à seize fois la population des deux Canadas, et qui est obligé de tenir une cour comme les têtes couronnées, et de recevoir les ambassadeurs de toutes les puissances du monde, se contente aussi de 25,000 piastres par an, ou 6,111 piastres

de moins que M. Thomson; mais qu'es-ce qu'un président des Etats-Unis, qui ne peut recevoir comme tel que ce que le peuple des Etats-Unis lui accorde volontairement sur ses propres biens, à côté d'un M. Thomson, qui à l'aide des représentants des propriétaires de la Grande-Bretagne, dispose en maître absolu de toutes les propriétés du Canada? Car s'il peut, sans le consentement de ceux qui se sont crus jusqu'ici les propriétaires, en prendre pour six millions de piastres, puis pour 333,333 piastres, pourquoi ne pourrait-il pas aussi bien prendre tout le reste? Celui qui peut vous ôter un sou de votre bien sans votre consentement peut tout vous l'ôter, s'il le juge à propos. Donc, si le bill d'union de M. Thomson, adopté par le parlement britannique, a force de loi, il n'y a pas en Canada un seul homme qui soit réellement propriétaire; les vrais propriétaires sont les représentants de la Grande-Bretagne, qui disposent à leur gré des propriétés du Canada, qui en donnent six millions de piastres à Baring, 31,111 piastres par an à M. Thomson, etc. Donc, si cet acte du parlement britannique a force de loi, tous les habitants du Canada sont des esclaves dans toute la force du terme, autant que les nègres de la Louisiane ou de la Virginie.

Gazette de Québec.

Parmi les dépenses de la cour martiale se trouve un item pour l'impression des procès des prisonniers d'état Canadiens. Les hommes de loi qui ont trempé dans cette moquerie des procédés de la loi et qui ont ainsi travesti des cours militaires, ont été sévèrement punis pour y avoir participé. Le livre est un monument vivant de grossière ignorance, et comme c'est généralement la conséquence, d'un mépris honteux de toute loi civile et militaire. Pour ne pas mentionner la constitution illégale de la cour elle-même, et examinant seulement ses procédés, nous voyons des Mrs. militaires sous la sanction de leurs aviseurs légaux convainquant des hommes de haute trahison et les condamnant non à la mort, la seule punition légale, mais à la transportation! Il serait avantageux au gouvernement et aux hommes qui se sont prêtés si volontiers à ses vues, de sacrifier une somme d'argent pour l'achat de ce livre et de le brûler; en quelque lieu qu'il se trouve, il élève contre eux son puissant quoique silencieux témoignage.—*Canadian Colonist.*

Samedi, le 19 du courant, Mr. Joseph A. Morin, de cette ville, a été admis à la pratique de la Loi, comme Avocat, Procureur &c. dans toutes les cours de justice de Sa Majesté en cette province. L'examen qu'a subi Mr. Morin, a été des plus satisfaisants. Messrs. Jos. Bouret et Cassimire Bruneau étaient ses interrogateurs. Mr. Morin en est à attendre l'appoint de son excellence pour obtenir sa commission. D'autres que lui se trouvent placés dans la même situation, et il est fâcheux qu'un gouverneur ne puisse pas prévoir à de semblables inconveniens, lorsqu'il s'absente pour des semaines entières.—*Communiqué*

AMABLE est remis faute de place.

MARIAGE.

En cette ville, le 22 du courant, par le Rév. Messire Fay, Ed. Bourgeois éc: Marchand de St-Jean à Dame H. Mercure veuve Ducondu, de cette ville.

ANNONCES.

PAR LAFRAMBOISE & LAROCQUE.

ETRE VENDU.—Aux Magasins de M. Wm SMITH & Cie. rue St. Paul, SAMEDI prochain, la 26 du courant, à NEUF heures, A. M. un assortiment général de MARCHANDISES d'AUTOMNE, qu'on décharge en ce moment du YOUNG QUEEN et du SOUTER JOHNNY, comprenant:

Draps Superfins, Fins et Communs, Noirs et de couleurs, Casimires de goût et unis, Tweed, Imitation d'étoffe du Pays, Draps de Castor et de Pilote, Flushing, Coatings, Flanelles et Couvertes, Plaids d'Ecosse, Rouge et Vert, Baize, une variété de de Tartanes, Merinos Noirs et de Couleur, Camblets, 6 4 Brochallas imprimé Saxoniens, estampes, Toiles, Cotons Gris, depuis 28 jusqu'à 72 ponce Mouchoirs de Coton et de Soie, Shawls de Coton et de Thibet, Bas, Gants et un assortiment étendu de Marchandises de Goût &c.

Comme ces Marchandises seront vendues sans réserve, les Acheteurs trouveront qu'il est de leur avantage de se rendre de bonne heure à la vente.

TERME LIBERAUX. LAFRAMBOISE & LAROCQUE.

A. & B.

25 Sept. 1840.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD, AGENT. VENTE CONSIDERABLE

DE PELLETERIES MANUFACTUREES ET DE PEAUX.

AUX Magasins du Soussigné, VENDREDI prochain le 25 du courant, SERA VENDU, sans réserve, un Assortiment général de PELLETERIES MANUFACTUREES expressément pour les Marchés du Haut et du Bas-Canada.

Les effets consistent en Casques de Loup Marin lustré des Mers du Sud, de Loure, de Nutria et de Rat Musqué, de Mock Nutria, de Fitch, de Mock Fitch et Mock Martin, et Casquettes de drap garnies en Fourrures, Gantelets, Gants et Mitaines.

Un Assortiment splendide de PELLETERIES et DOUBLURES pour Dames.

Peaux de Mouton de Russie gris, noir et blanc, Peaux, Robes et doublures d'Asiatique noir, Peaux de Loup Marin lustrées, de Nutria, d'Ecurcuils gris en Sac, Capots et Bottes de Peaux et autres effets en connexion avec les Fourriers et le tout mérite leur attention. Les MARCHANDISES seront vendues par Lots convenables aux acheteurs.

—AUSI—

500 Douz. Ouate, 300 do Mitaines Buckskin, 5 Balles Peaux Chimosis et Buzel, 2 do Peaux de Buffle passées.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

18 Sept. 1840.

VENTE CONSIDERABLE DE MARCHANDISES SECIES.

AUX Magasins de WILLIAM McINTOSH, écuyer, rue St. Paul, LUNDI le 24 du courant, et le jour suivant, sera vendu par Catalogue, un assortiment considérable de MARCHANDISES convenables pour la présente et prochaine saison, reçues par les derniers arrivages. Consistant en Draps, Tweeds, Draps de Pilote, Flanelles, Etoffes écossaises, Couvertes, Etoffes caraculées de 6/4 pour Manteau et Pantalon, Merinos, Indiennes, Tapis, Châles et Mouchoirs imprimés, Mouchoirs Thibet, Mousseline de laine imprimée, Toile à Drap et à essuimains, Toile à Sacs, Gros de Naples unis et façonnés, Rubans et une variété d'autres articles, dont les particularités seront données dans les affiches le jour de la vente.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à UNE heure.

J. D. BERNARD.

11 Sept. 1840.

MARCHANDISES FRANCAISES.

A VENDRE aux Magasins du soussigné, Gros de Naples et Satins unis et façonnés, Bombazine noire et Merinos supérieure qualité, Soie légère pour doublure de chapeaux, Pluche de soie pour chapeaux, Franges et Cordons de soie, Corps de cols, Gants de Paris, Peaux muraquimées de couleurs variées, Boutons dorés pour habits, Galons soie pour chapeaux et casquettes, Sacs en perles, Peignes écaillé et imitation d'écaillé, Bourses de soie et de peau, Chaînes de montres dorées, en soie et élastiques, Brosses à peignes, un service en Porcelaine blanche, et divers articles en Porcelaine dorée, Belles Poupées habillées et nues, Foutils d'enfants, Albums, Boîtes à thé et diverses. Tabatières et portefeuilles en bois blanc, Gravures à transférer sur bois, Nécessaire à musique, Portefeuilles écaillé, Jeux d'échecs, Cuirs à rosiers, Capsules et parfumerie, Chaussures pour hommes, Dentelles noires et fichus de fantaisie.

Vins de Bordeaux, Chateau Lafitte et Chateau Latour, Hermitage rouge en Frontignan et Champagne d'Epernay et d'Al Monseaux.

Vins en barriques de Madère, vins en quarts de Alicante, Malaga, Pacaret, Marsala, Sherry, Rota, Chypre, Macédoine. Vieille eau de Vie Cognac, marque H. en [Forsans,] quarts

Do dito dito de Martelle, Do dito dito H. Forsans en bouteilles Murasquin, liqueurs fines, Eau de Dentzick, Anisette, Eau Verte, Fruits à l'eau de vie, Fruits au Sirop, Sirops, Ombres farcies, Fruits au Vinaigre, Moutarde fine préparée, Vermicelle, Prunes en Cartons, demie Cartons, et Boîtes de Zinc, Fromage de Gruyère, Bouchons, Eau de Cologne de Jean Marie farina—et autres articles.

J. D. BERNARD.

25 Sept. 1840.

PAR JAMES YOUNG.

Vente de Marchandises Sèches pour la Saison.

AUX Magasins de STRANG, ADAM, CUNNINGHAM ET CIE, Rue Notre-Dame—Lundi prochain, 28 septembre, sera vendu un grand Assortiment de Marchandises pour la saison, consistant en:—

Draps de Pilote, Flushing, Karisols, Flanelles, Couvertes, Draps, Casimires, Shawls croisés, enroulés et unis, Bourgans unis et imprimés, Coutils, Cotons blancs et gris, Guillaumes et Cotons barrés, Molle-Molle, Baptiste et Mousselines, avec une grande variété de Marchandises de goût et autres articles.

—AUSI—

200lb. Coton à Chandelle.

TERME LIBERAUX.

Vente à DIX heures.

JAMES YOUNG.

VENTES DE MARCHANDISES SECIES.

&c. &c.—A UNE heure pour DEUX, le SAMEDI de chaque semaine pendant l'Automne et l'Hiver. Le soussigné sera une Vente Générale de MARCHANDISES SECIES, &c. &c. à ses Chambres d'Encan, Rue St. Paul.—Pour les ventes aux autres jours, chez lui ou ailleurs, voyez les Avertissements et les Imprimés.

JAMES YOUNG.

22 sept.

PAR CUVILLIER & FILS. VENTE ETENDUE

DE PEAUX D'EUROPE ET DE PELLETERIES MANUFACTUREES.

LES Soussignés tiendront leur VENTE ANNUELLE de PELLETERIES MANUFACTUREES, et de Peaux d'Europe préparées à leurs MAGASINS, JEUDI, 1er OCTOBRE prochain.

L'Assortiment de PEAUX D'EUROPE PREPAREE consiste en:—

Peaux d'agneaux de Russie, Grises, Noires et Blanches et Doublures, Peaux Africain Noires, Robes et Doublures, Peau de Coney Noires lustrées, Brunnes et Bleues.

Peaux de Chats Bleues et Noires, Beaumatin, Peaux de Fitch et Doublures, Neutrin lustrés, Dos d'Ecurcuils, en grande variété.

Peaux de Lapins Blanches et Noires, Habits fourrés, Peaux de Lynx, Peaux d'Oies blanches et tintes diversement, Grandes Peaux de Cignes de Hollande &c. &c.

LES PELLETERIES MANUFACTUREES comprennent un assortiment très étendu d'articles faits à Montréal, à Québec et à Londres, des patrons les plus nouveaux.

Ils consistent principalement en: CASQUES de Vaux Marins, de Mock Fish, de Ras musqués, Manchons de Peaux de Lapins Blanches, Tachettes, Rayées et autres.

Une grande quantité de Bois, de Gants fourrés et de Gantelets et une grande variété d'autres articles manufacturés dans la même ligne.

Vente à UNE heure.

CUVILLIER & FILS.

1er Sept.

VENTE ANNUELLE PELLETERIES MANUFACTUREES. PEAUX &c. &c.

Le soussigné tiendra sa vente annuelle de PELLETERIES MANUFACTUREES, DE PELLETERIES, PEAUX, DOUBLURES &c. &c. à ses magasins, LUNDI, le 5 d'Octobre prochain, qui sera vendu un assortiment considérable d'articles de cette espèce, manufacturés expressément pour cette vente par une maison de Montréal qui a acquis une longue expérience dans cette branche, et tous d'un travail et d'un goût approuvés. Ils consistent en casques, gants, mitaines, pelleteries pour les Dames de toutes descriptions et qualités, avec une variété de doublures et autres fournitures pour cette branche d'industrie, le tout très digne de l'attention des Marchands du Haut et du Bas-Canada et des hommes du métier. Ces fourrures seront trouvées supérieures à tout ce qui s'est vendu en ce genre en Canada jusqu'à ce jour, ayant été choisies sur les marchés Russes, Allemands et à Londres par une personne intéressée et expressément livrée à ce trafic.

De nouveaux détails seront donnés, dans de nouveaux avertissements.

—PAREILLEMENT.— 1000 Peaux de Buffles du Nord-Ouest. 500 " " apprêtées. 3000 verges de vraie étoffe Canadienne. 20 douz. de ceintures rouges.

CONDITIONS LIBERALES.

Vente à UNE heure précise.

J. D. BERNARD.

Montréal, 20 août 1840.

AGENT.

POMMES! RAISINS!

A VENDRE au VERGER de P. J. LACROIX, écuyer, Rue St. Hubert, vis-à-vis de Harwood Cottage, POMMES GRISES, BOURASSAS et FAMEUSES, de la première qualité et à bas prix.—Aussi RAISINS BLEUS et BLANCS.—S'adresser sur les lieux.

Montréal 25 Septembre 1840.

a-43.

VENTE PAR LE SHERIFF.

Montréal, à savoir: VIS public, est par le présent donné à savoir: A né que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées, seront vendues aux temps et lieu ci-dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites, en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

VENTE PAR LE SHERIFF.

Montréal, à savoir: L'HONORABLE PIERRE REDONNIQUE DEBARTZCH, de la paroisse de St. Charles, dans le District de Montréal, écuyer, Demandeur; contre les terres et ténements de JEAN PHILIPPE BOUCHER-BELLEVILLE de la même place, écuyer, Défendeur. Les dites terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A. annexée au dit writ est comme suit, savoir:—

"Une terre sise et située en la première concession de la paroisse de St. Charles, de la contenance de deux arpents plus ou moins de front, sur ce qu'elle peut avoir de profondeur, à prendre de la dernière une de travers du village Debartzch, à gagner la base d'entre la première et la seconde concession, tenant devant au dit village Debartzch, derrière à Joseph Foirie, d'un côté au chemin du Roi, qui conduit à St. Hyacinthe, et de l'autre côté à Louis Chicou Duvert, écuyer, avec deux maisons en bois une à deux étages et une grange dessus construite."

Les dites terres et ténements ci-dessus pour être vendus (sujets aux charges et conditions mentionnées aux cédules aussi annexées au dit writ marquées des lettres B. et C. qui seront plus amplement détaillées le jour de la vente, dont on peut se procurer communication, de cette date, à notre bureau,) à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Charles, le DOUZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi.

Le dit writ retournable le trentième jour d'Octobre prochain.

BOSTON & BARRON,

Bureau du Sheriff.

Sheriff.

22 Septembre, 1840.

**LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,**

RUE ST. VINCENT.

Le Soussigné vient de recevoir de nouvelles caisses de LIVRES, parmi lesquels se trouvent LA BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE DE LILLE, 1827 à 1839. 13 ANNEES. Idem instructive et amusante 1833 à 1839. 7 ANNEES. Idem de Schmid en 80 Volumes in 32 CARTONNES AVEC GRAVURES. Ces TROIS PUBLICATIONS se vendent par année, ceux qui ont déjà les premières années, pourront se procurer la suite.

E. R. FABRE. l.m.-34.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL.**

AVIS.—L'ASSEMBLEE ANNUELLE et GENERALE des MEMBRES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL, (toutes personnes intéressées dans la Compagnie en y assurant) se tiendra au BUREAU de la COMPAGNIE, Rue St. Sacrement de cette ville, LUNDI, le CINQUIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, afin d'élire un NOUVEAU BUREAU de DIRECTEURS pour l'année suivante, tel que requis par les STATUTS de la 4me et 5me année de Guillaume 4 Chap. 33, et conformément aux Règlements de l'Association.

Par ordre

JAMES KNAPP, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal. Montréal, 1er Septembre 1840. 37.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE.**

AVIS.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska aura lieu au Bureau du Secrétaire de la Compagnie, Rue des Champs en la Ville des Trois-Rivières, LUNDI le CINQUIEME JOUR d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, au quel tems on soumettra un état général des affaires de cette Institution, et l'on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, en conformité aux actes du Parlement Provincial qui incorporent la dite Compagnie, et suivant les règlements d'icelle.

Bureau du Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Contre le Feu des Comtés de Saint Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska.

Trois-Rivières, ce 27e jour d'Août 1840. 40.

- P. B. DUMOULIN, Président.
- R. J. KIMBER,
- J. E. DUMOULIN,
- Geo: STOBBS,
- T. BURN,
- A. POLETTE,
- J. DESFOSSÉ,
- J. P. BUREAU,
- L. B. GARCEAU,
- P. DEVEAU,

Membres.

JOS. FRIGON, Secrétaire.

**VENTE CHEZ LE SHERIFF. D'UN VERGER DE GRANDE VALEUR.**

SERA veudu à l'office du Sheriff, le 30 du courant, à MIDI. Ce verger considérable, situé au Faubourg St. Antoine, vis-à-vis la propriété de JOHN REDFATH écuyer, appartenant à P. L. LE-TOURNEUX écuyer.

Ce verger a 11 arpens sur la rue Sherbrooke et la rue de la Montagne, et contient à peu près 600 Pommiers, dont un grand nombre sont de jeunes arbres, tel que Bourassas, Griées et Fameuses; outre grand nombre d'autres arbres fruitiers, tels que Poiriers, Cerisiers, Pruniers, les plus rares et de la meilleure qualité.

Placé près de la Montagne, cette Propriété à une vue magnifique de la ville et du Fleuve et est particulièrement bien située pour des maisons de campagne.

Une partie du prix de vente peut demeurer dans les mains de l'acquéreur, pendant plusieurs années, sans intérêt.

Voir les conditions à l'Office du Sheriff. Montréal, 16 Sept. 1840. y-41.

AVIS.

LES affaires faite dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER FERBLANTERIE, PEINTURE &c. seront pour le futur faite au nom M. WHITE & CIE, au N. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécutés avec attention et ponctualité.

M. WHITE & Cie. j-4

DOCTEUR MEHLER, FAUBOURG ST. LAURENT, Grande Rue, No. 98.

**AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS**

DU COMTE' DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Messieurs,

DANS peu vous serez appelés à l'exercice des franchises électorales, dans le choix d'une personne capable et convenable pour représenter vos intérêts dans le Parlement-Uni.

Ayant été invité par un grand nombre de mes amis d'offrir mes services, j'ai cédé à leur désir, et je prends la liberté en conséquence de solliciter très respectueusement vos suffrages aux prochaines élections.

Irlandais de naissance et Canadien par adoption, après une résidence de 34 années dans ce pays, je puis hardiment avoir des prétentions à une connaissance de ses intérêts généraux et de ses ressources particulières.

Comme Magistrat Stipendiaire résident parmi vous depuis plus de 15 mois, entendant vos plaintes et redressant vos griefs, rependant justice égale à tous, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire je suis devenu intimement familier avec vos intérêts locaux.

Ne possédant aucune propriété immobilière dans le comté, je suis libre de tout préjugé local et préparé à dévouer mon attention aux mesures qui pourront conduire à l'avantage général, sans distinction de parti, d'origine nationale ou de sectes religieuses.

Je mentionnerai particulièrement un bon système d'éducation générale, l'avancement de vos communications intérieures, et la création et renouvellement de vos ponts et chaussées.

D'après les communications que j'ai eu personnellement avec la grande majorité des habitants du comté, les électeurs ne peuvent ignorer mes sentiments sur la plus grande partie des questions qui occupent l'attention publique maintenant. J'ajouterai seulement, que je regarde notre connexion avec la mère-patrie comme une source de bonheur et de prospérité futures, et que mes efforts tendront, en tous temps, à maintenir inaltérable cette connexion.

Messieurs,—J'aurai bientôt l'honneur de vous voir personnellement, et je me tiendrai heureux alors de vous offrir toutes les explications que vous pouvez désirer.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Vostre très-obéissant serviteur, W. K. McCORD.

Ste. Scholastique, le 26 Août, 1840. j-36.

AVIS.—TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Sr. MICHEL BOUCHARD, en son vivant, Mre. menuisier et entrepreneur de Montréal, sont priées de les faire parvenir, et ceux qui doivent à la dite succession de payer, immédiatement, au soussigné.

J. H. JOBIN,

Coin des rues St. Paul et St. Vincent. Montréal 7 septembre 1840. j-38.

**MAISON DE PENSION**

**SOREL.**

MESSIEURS les voyageurs sont informés par Mr. CHARLES GOUIN qu'il tient une MAISON DE PENSION

près des quais du débarquement des Steamboats. Ils trouveront chez lui de bons logements, des Chambres et des lits propres; une table bien fournie telle qu'ils n'en trouveront pas de mieux dans le meilleur Hôtel de l'endroit, de bonnes écuries pour les chevaux, des remises pour les voitures, une cour spacieuse et bien fermée. En tout temps, lorsqu'il en sera requis, il fournira de bons charniers munis de bonnes voitures et de bons chevaux. La plus grande attention sera portée pour mériter l'encouragement des voyageurs.

CH. GOUIN. la-30.

**PUBLIE TOUT RECENTMENT**

Et avendre au Bureau du Mirror de Toronto.

**LE CATECHISME**

AU TRES REVEREND DR. JAMES BUTLER; Revu, augmenté, approuvé et recommandé

PAS LES

Quatre Archevêques Catholiques Romains

**D'IRLANDE,**

COMME

**CATECHISME GENERAL**

DU ROYAUME.

LES Messieurs du Clergé et autres désirant se procurer un nombre quelconque de ce CATECHISME, peuvent le faire à des termes avantageux pour eux, en ne tardant pas à faire application, vu qu'on ne doit en imprimer qu'un nombre limité.

Toronto, 10 Juill. 1840.

**LE DOCTEUR MOLL.**

RECENTMENT arrivé de Philadelphie, où il a pris les degrés de Docteur en Médecine, et de plus licencié du BUREAU MEDICAL de Montréal, prévient le public et ses amis, qu'il a ouvert son office à l'entrée de la Rue Bonaventure, vis-à-vis Mr. H. LEPAGE, Marchand Epicier.

5 Juin, 1840. y-11

**HOTEL DE TEMPERANCE.**

UNE FAMILLE CANADIENNE, désirant ouvrir un HOTEL DE TEMPERANCE, désire trouver un logement central dans la ville, qui n'ait pas moins de DOUZE appartemens, quand même le bas serait occupé par un magasin.

S'adresser à ce Bureau. 21 Août. j-38.

**AVANTAGEUX!!!**

St. HYACINTHE, seront vendues LUNDI, le 28 de ce mois, à la porte de l'église, les propriétés de la succession de feu BENJAMIN STARNES, situées dans la partie la plus commerçante du village et entourées de superbes jardins.—La principale maison à toujours été occupée par des Marchands. Les caves, les écuries et les autres bâtimens pour tous les besoins sont en bon ordre, nombreux et spacieux. La plus grande partie du prix d'adjudication et probablement tout le prix de la principale maison restera entre les mains de l'acquéreur, payable par £25 par année.

L. S. SCOTTE.

Tuteur. 38

St. Hyacinthe 7 septembre 1840.

**AVIS.**

Le Soussigné dûment autorisé à régler les affaires de Mr. HENRI TALON dit LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Henri Talon dit Lesperance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Ecuyer, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

BENJ. TALON dit LESPERANCE. j.-34.

Montréal, 25 août, 1840.

**JOHN GRIFFITH.**



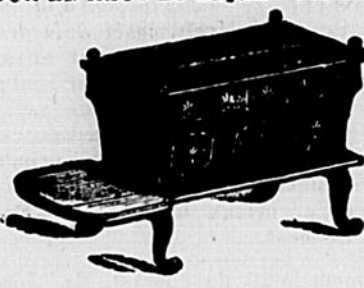
BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde poste au nord de la nouvelle Maison de Douanne en-GROS et en DETAILS.

J. G. a en mains une grande variété de Chaises à la mode à fonds en canne, en joncs et à la façon Windsor, ainsi que tables, couchettes, lave-mains, &c. &c.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchissoirs, mastics pour tarreaux de vitre et autres, du blanc, puis une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

Peinture de maison et d'enseigne, et vitrage exécutés élégamment. Factorerie au faubourg Québec, près la Tannerie de Galt. 3 Avril, 1840. j.-97.

**MAGASIN DE POELES. POUR LE HAUT ET LES BAS-CANADA.**



W. H. MANNING et Cie, fabricants et marchands de POELES de toute espèce: POELE de CUISINE, de SALON, de CHAMBRE, de BUREAU, de box stoves. Pareillement de fournitures de CUIVRE et de FER BLANC, TUYAUX &c. &c. Se vendent au N. 211, Rue St. Paul, vis-à-vis Mrs. W. Lyman et Cie. W. H. MANNING et Cie. 18 Aout, 1840.

**A VENDRE OU A LOUER.**

AU petit Village de Repentigny sur la rivière de L'Assomption, une superbe MAISON bien située, pour le commerce avec une BOULANGERIE et autres dépendances, à la fourche de quatre chemins; autrefois appartenant à HIPOLITE VINET. Pour les Conditions s'adresser à JOSEPH DES-CHAMPS sur les lieux. Il donnera possession immédiatement. 15 mai, 1840. j-5.

**AVIS PUBLIC.**

R. COURCELLES CHEVALIER, MARCHAND TAILLEUR.

Rue St. Paul, N. 71.

REMERCE infiniment le public et ses amis en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son établissement comme MARCHAND TAILLEUR et à l'honneur de les informer qu'il occupe toujours une partie de la maison de Mme. OSTEROUT, sur la rue St. Paul, portant le No. 71, et qu'il est maintenant en possession de draps superins, et autres: casimirs dans le dernier goût, des superbes satins français; finalement, il est assortie de manière à rencontrer les goûts et satisfaction de tous ceux qui voudront bien l'encourager ayant à son service un nombre suffisant d'ouvrier pour exécuter avec ponctualité tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier. Montréal, 26 juin, 1840. BM-17.

**COLLEGE DE L'ASSOMPTION.**

Le public est informé que conformément au désir des Parens, les Directeurs de cette maison d'éducation ont adopté les moyens pour que la LANGUE ANGLAISE soit enseignée régulièrement cette année et à l'avenir, aux élèves des classes latines comme à ceux de la classe française. L'Assomption, 22 Sept. 1840. 42.

**A VENDRE PAR AUTORITE DE JUSTICE.**

La porte de l'Eglise de la Paroisse de la Longuepointe, DIMANCHE, le 27 SEPTEMBRE courant, à l'issue du Service Divin du matin. Une TERRE située en la dite Paroisse, dépendant de la Succession de feu MAXIME TRUDEAU, d'un peu moins de 2 arpens sur 60 arpens avec une prairie, dans les environs. Les conditions, qui seront faciles, seront énoncées lors de la vente; et jusqu'à lors on pourra les connaître en tout tems en l'Etude de Mre BENOIN, Notaire à Montréal. 10 Septembre, 1840. 40.

**DEMANDEZ, INFORMEZ-VOUS.**

**INFORMEZ-VOUS A CEUX QUI CONNAISSENT.**

CEUX seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORRHOÏDES, de RUMATISMES, d'ENFLURES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils fussent, par l'usage du Liniment de Hays. Trouvez quelqu'un qui en ait fait usage et qui ne l'éleve pas au dessus de tout ce qu'il a pu employer de semblable, et vous trouverez ce qu'on ne peut trouver.

Pour le soulagement de l'humanité souffrante, je vous supplie de demander—de demander à ceux qui connaissent—demandez à Matthew J. Myers, Esq. Athènes, N. Y. demandez au Gen: Duff Green, ci-devant de Washington: chacun de ces Messieurs connaît des maladies que tous les autres remèdes, tous les autres médecins n'ont pu guérir, malgré des efforts inutiles pendant un grand nombre d'années, et qui l'ont été par l'usage du vrai Liniment de Hays. Des milliers d'autres personnes connaissent des guérisons semblables: Nous en appelons à leur amour de la justice—à leur amour pour leurs semblables.

Ce n'est qu'un devoir que vous avez à remplir envers les autres hommes qui souffrent, que de faire connaître ce grand remède. Parlez en donc à tous vos amis. Vous éviterez par là bien des souffrances là où les journaux ne sont pas lus, ou bien où les lecteurs sont incrédules, parce qu'ils voient trop d'objets de nulle valeur annoncés pour la même fin. Nous disons aux acheteurs: si tous ceux qui s'en sont servis ne disent pas qu'il est au-dessus de tout éloge, alors ne le prenez pas. Le propriétaire ne permettra pas que ce remède soit payé à moins qu'il ne guérisse, lorsque toutes les directions auront été bien suivies. "Se trouvera-t-il maintenant une personne souffrante qui refusera de l'essayer? S'il s'en trouvait, on devrait en avoir pitié plus par son obstination que pour ses souffrances."

Mr. Hays n'aurait jamais consenti à offrir cet article, s'il n'avait été poussé par un sentiment de devoir moral et religieux à faire tout en son pouvoir en faveur des victimes du malheur et de la misère. Pour cet objet il sacrifierait plutôt une fortune que de se procurer une piastre pour quelque remède sans effet que ce fût.

FAITES ATTENTION.—"On a contrefait cet article et on réussit à le vendre par plusieurs artifices." Ne vous en laissez pas imposer. Une seule chose vous mettra sur vos gardes—c'est le nom de COMSTOCK & CIE; ce nom doit toujours être sur l'enveloppe. S'il n'y est pas, vous êtes fraudé. N'oubliez pas cela. Prenez cet avis avec vous et jugez; autrement n'achetez pas. Il est impossible que tout autre remède soit bon ou naturel.

SOLOMON HAYS.

Vendu par COMSTOCK & CIE, 2 Fletcher Street, New-York.

Le liniment de Hays se vend chez presque tous les Marchands dans les Canadas, et en gros et en détail par tous les Droguistes de Montréal et de Québec.

**A VENDRE**

A CETTE IMPRIMERIE, LE PROCES COMPLET DE LA REINE vs JALBERT. Ce Pamphlet contient près de 90 pages. Prix:—30 Sous.

**CONDITIONS DU JOURNAL.**

Ce Journal se publie deux fois la semaine: le MARDI et VENDREDI matin.

Le prix de l'abonnement est de dix chelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration de semestre.

**PRIX DES ANNONCES.**

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, . 2s. 6d  
Chaque insertion subséquente, . . . 7d  
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion, 3s. 4d  
Chaque insertion subséquente, . . . 10d  
Au-dessus de dix lignes: 1ere insertion par ligne, . . . . . 4d.  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d:  
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le Bureau de L'AURORE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane. Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, Francs de Port, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vieux Marché.